

Enseignements primaire et secondaire

Classe terminale, série sciences et technologies de la santé et du social

Programme de l'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique

NOR : MENE1226451A

arrêté du 15-6-2012 - J.O. du 4-7-2012

MEN - DGESCO A3-1

Vu code de l'éducation ; arrêté du 29-9-2011 ; avis du comité interprofessionnel consultatif du 12-3-2012 ; avis du CSE du 8-6-2012

Article 1 - Le programme de l'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique en classe terminale de la série sciences et technologies de la santé et du social est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2013-2014.

Article 3 - L'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le programme de l'enseignement de l'histoire et de la géographie est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2013-2014.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 15 juin 2012

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Annexe

Classe terminale de la série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) - Programmes d'histoire-géographie-éducation civique

Introduction

Les programmes de la classe terminale de la série ST2S sont conçus pour enseigner aux élèves des connaissances nécessaires à la compréhension du pays et du monde dans lesquels ils vivent.

Tenant compte des spécificités de cette série et de l'horaire disponible (une vingtaine d'heures en histoire comme en géographie), ils respectent la cohérence de chaque discipline sans prétendre à l'exhaustivité, ni temporelle ni spatiale.

Le programme d'histoire est organisé autour d'étapes fondatrices du monde contemporain. Celui de géographie privilégie l'étude des territoires et l'organisation de l'espace. Tout au long, ils abordent des thèmes qui constituent des enjeux civiques majeurs pour notre société et sa jeunesse.

1. Les thèmes au programme de l'enseignement d'histoire et de géographie sont au nombre de six

Ils ont été choisis de manière à :

- faire bénéficier les lycéens de cette série de l'apport de l'histoire et de la géographie en matière de formation intellectuelle et de culture générale, en vue de leur réussite dans l'enseignement secondaire puis supérieur ;
- assurer la continuité avec le programme de la classe de première ;
- transmettre des éléments de culture géographique et historique communs aux lycéens de toutes les séries ;
- prendre en compte, dans toute la mesure du possible, les spécificités de la série.

En cohérence avec les programmes des séries STD2A, STI2D, STL et STMG, chaque thème articule une question obligatoire et des sujets d'étude au choix (deux pour chaque thème).

Le professeur a toute liberté pour construire son propre itinéraire en traitant les thèmes dans un ordre différent de celui de leur présentation.

2. L'articulation entre question et sujet d'étude est souple, mais répond à une cohérence

Les deux contribuent de manière complémentaire à l'étude du thème tout en permettant au professeur de proposer des approches et des éclairages différents.

La question obligatoire constitue le développement général du thème et bénéficie donc d'un volume horaire significatif (deux tiers du temps indiqué pour l'ensemble du thème). Le commentaire - colonne de droite - en précise les contenus. La question s'articule avec les notions indiquées, qui constituent un élément explicite et évaluable du programme.

Le sujet d'étude (le troisième tiers du temps) ouvre une possibilité de choix de contenu et d'itinéraire pédagogique. Il est choisi en fonction de la classe, de l'environnement local ou régional du lycée, des ressources documentaires, des équilibres entre les différents champs de l'histoire et de la géographie, des projets initiés dans l'établissement. Il est forcément articulé avec la question, mais est étudié au moment que le professeur juge pertinent. Du choix de ce moment dépend une partie des objectifs attribués au

sujet d'étude : en amont, il permet d'identifier quelques enjeux, problèmes et notions, développés dans le traitement de la question ; en aval, il permet d'approfondir et d'incarner certains contenus de la question.

3. Les démarches pédagogiques sont diversifiées et complémentaires

Elles traduisent la pluralité des voies qui permettent le questionnement et la découverte intellectuels, l'apprentissage de l'histoire et de la géographie, la préparation de l'examen.

Dans l'enseignement de la question obligatoire, le professeur met en œuvre une démonstration. Il a pour objectif l'acquisition d'un bagage factuel et notionnel, modeste mais durable, et l'ouverture des lycéens aux problématiques des sciences humaines. Il diversifie les situations d'apprentissage, en visant l'efficacité, et sans privilégier a priori le cours dialogué. Il recourt en tant que de besoin, et sans systématisme, à des documents.

Les sujets d'étude visent l'autonomisation des lycéens. Ils constituent un espace significatif (une vingtaine d'heures) de diversification pédagogique et de production effective. Le travail en autonomie est fondé à chaque fois sur un corpus documentaire construit pour poser un problème. Ce corpus comporte généralement un faible nombre de documents, afin de rendre possible une analyse non superficielle ; il est composé à partir du manuel et de l'ensemble des ressources documentaires disponibles, pour autant qu'elles soient adaptées à la classe ; il est apporté par le professeur ou par des lycéens, certains sujets d'étude incitant fortement à la réalisation de recherches documentaires par les élèves, notamment grâce à un recours aux Tice.

Ce travail en autonomie des lycéens, très majoritaire durant le traitement des sujets d'étude, ne peut produire ses fruits ni préparer à l'examen sans interventions professorales ponctuelles et ciblées.

4. Éducation civique, géographie et histoire

La géographie et l'histoire ont un fort potentiel d'instruction et de formation civiques ; leurs objets d'étude constituent souvent des enjeux majeurs pour notre société et sa jeunesse. Cela se vérifie dans l'ensemble des voies et à tous les niveaux d'enseignement. Le programme de terminale ST2S est porteur de cette dimension civique, tant dans les capacités et méthodes - « Critiquer des documents de types différents (textes, images, cartes, graphes, etc.) », « Utiliser de manière critique les moteurs de recherche et les ressources en ligne (internet, intranet de l'établissement, blogs) », « Confronter des situations historiques ou/et géographiques », etc. - que dans les questions obligatoires (« L'évolution politique de la Vème République depuis 1981 », « La présence de la France dans le monde ») ou les sujets d'étude (« Les femmes dans la société », « L'élection présidentielle, un enjeu majeur de la vie politique française », « Les engagements militaires et humanitaires de la France dans le monde », « Les Français dans le monde : de nouvelles mobilités », etc.)

I. Tableau des capacités et méthodes

Les capacités et les méthodes présentées dans ce tableau figurent explicitement dans les objectifs d'apprentissage. Il revient à l'équipe disciplinaire d'histoire-géographie du lycée ou à chacun(e) des enseignant(e)s d'évaluer leur niveau de maîtrise à l'issue de la classe de première, de penser la progressivité de leur apprentissage au fil de l'année de terminale et de construire les situations d'enseignement les plus propices à leur maîtrise par les lycéens.

I - Maîtriser des repères chronologiques et spatiaux

- | | |
|---|--|
| 1) Identifier et localiser | - nommer et périodiser les continuités et ruptures chronologiques
- nommer et localiser les grands repères géographiques terrestres
- situer et caractériser une date dans un contexte chronologique
- nommer et localiser un lieu dans un espace géographique |
| 2) Changer les échelles et mettre en relation | - situer un événement dans le temps court ou le temps long
- repérer un lieu ou un espace sur des cartes à échelles ou systèmes de projections différents
- mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes, de localisations spatiales différentes (approches diachroniques et synchroniques)
- confronter des situations historiques ou/et géographiques |

II - Maîtriser des outils et méthodes spécifiques

- | | |
|--|--|
| 1) Exploiter et confronter des informations | - identifier des documents (nature, auteur, date, conditions de production)
- prélever, hiérarchiser et confronter des informations selon des approches spécifiques en fonction du document ou du corpus documentaire
- cerner le sens général d'un document ou d'un corpus documentaire, et le mettre en relation avec la situation historique ou géographique étudiée
- critiquer des documents de types différents (textes, images, cartes, graphes, etc.) |
| 2) Organiser et synthétiser des informations | - décrire et mettre en récit une situation historique ou géographique
- réaliser des cartes, croquis et schémas cartographiques, des organigrammes, des diagrammes et schémas fléchés, des graphes de différents types (évolution, répartition)
- rédiger un texte ou présenter à l'oral un exposé construit et argumenté en utilisant le vocabulaire historique et géographique spécifique
- lire un document (un texte ou une carte) et en exprimer oralement ou par écrit les idées clés, les parties ou composantes essentielles ; passer de la carte au croquis, de l'observation à la description |
| 3) Utiliser les Tice | - ordinateurs, logiciels, tableaux numériques ou tablettes graphiques pour rédiger des textes, confectionner des cartes, croquis et graphes, des montages documentaires |

III - Maîtriser des méthodes de travail personnel

- | | |
|------------------------------|---|
| 1) Développer son expression | - utiliser de manière critique les moteurs de recherche et les ressources en ligne (internet, intranet de l'établissement, blogs) |
|------------------------------|---|

- personnelle et son sens critique
- développer un discours oral ou écrit construit et argumenté, le confronter à d'autres points de vue
 - participer à la progression du cours en intervenant à la demande du professeur ou en sollicitant des éclairages ou explications si nécessaire
- 2) Préparer et organiser son travail de manière autonome
- prendre des notes, faire des fiches de révision, mémoriser les cours (plans, notions et idées clés, faits essentiels, repères chronologiques et spatiaux, documents patrimoniaux)
 - mener à bien une recherche individuelle ou au sein d'un groupe ; prendre part à une production collective
 - utiliser le manuel comme outil de lecture complémentaire du cours, pour préparer le cours ou en approfondir des aspects

Programmes